

# Désherber avec du chlortoluron

6 bons réflexes pour protéger les eaux souterraines, les eaux superficielles et les captages

## En général

- 1 Respecter les doses maximales, stades d'application, zones non traitées, dispositifs végétalisés permanents et interdictions sols drainés, spécifiés sur les étiquettes.
- 2 Mettre en œuvre les pratiques permettant d'éviter toute pollution accidentelle.
- 3 Analyser le risque de ruissellement ou d'érosion des parcelles et mettre en place des mesures pour le gérer
- 4 Surveiller les prévisions météo à 5 jours et ne pas traiter si des fortes précipitations sont annoncées : plus de 20 mm cumulés dans les 5 jours.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à télécharger nos brochures sur



<https://www.adama.com/france/fr>

## Zones de captage Zones à infiltrations rapides

- 5 En plus de l'étiquette, suivre le plan d'action ou l'arrêté préfectoral en vigueur sur l'Aire d'Alimentation du Captage.
- 6 Si le chlortoluron est utilisé, le positionner de façon à éviter les périodes à forte pluviométrie, en particulier lorsqu'elles surviennent sur des sols déjà saturés en eau.

### Types de positionnement à privilégier

Pré levée / post levée très précoce – octobre 500 à 1 000 g/ha maximum en association	Exemple : zones d'infiltration rapide en Côte d'Or – dominance vulpins
Post levée – mi Janvier à février 1 000 à 1 500 g/ha maximum suite à un programme automne	Exemple : zones d'infiltration rapide en Normandie – dominance Ray grass

Chlortoluron– Attention - H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H361d : Susceptible nuire au fœtus, H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



© Marque enregistrée par une société du groupe ADAMA. Numéro d'agrément: IF01696 - RCS N° 349428532. Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Pour plus d'informations sur les pratiques économes en produits phytopharmaceutiques, rendez-vous sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture, rubrique "Ecophyto". Mars 2022. Annule et remplace toute version précédente. Ceci n'est pas une fiche technique,

